

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## ACIDE PHOSPHORIQUE (VERT)

### 1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Brenntag Canada Inc.  
43, chemin Jutland  
Toronto (Ontario)  
M8Z 2G6  
(416) 259-8231

Numéro de SIMDUT : 00062224  
N° index FS : HCl1082F/07B  
Date d'entrée en vigueur : 2005-01-18 (a-m-j)  
Date de révision : 2007-05-23 (a-m-j)

Site web : <http://www.brenntag.ca>

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (pour les urgences impliquant des rejets de produits chimiques)

Montréal, QC (514) 861-1211  
Edmonton, AB (780) 424-1754

Toronto, ON (416) 226-6117  
Calgary, AB (403) 263-8660

Winnipeg, MB (204) 943-8827  
Vancouver, BC (604) 685-5036

#### IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Acide phosphorique (vert).  
Nom chimique : Acide phosphorique.  
Synonymes : Acide phosphorique (vert) ( 54 % P2O5 ) ; Acide phosphorique (vert) ( 70 % P2O5 ) ; Acide phosphorique (vert) ( 61.2 % P2O5 ) ; Acide orthophosphorique.  
Famille chimique : Acide inorganique. Acide minéral.  
Formule moléculaire : H3PO4.  
Usages du produit : Solvant industriel, nettoyeur et dégraissant. Produits de plaquage. Additif pour les aliments. Produit chimique intermédiaire. Engrais.

#### Classification / symbole SIMDUT :

D-1A : Très toxique (léthalité aiguë)

E : Corrosif



LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

### 2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS (non prévu comme spécifications)

Ingrédient	N° CAS	TLV de l'ACGIH	Concentration %
Acide phosphorique	7664-38-2	1 mg/m <sup>3</sup>	50 - 98
Acide sulfurique	7664-93-9	0.2 mg/m <sup>3</sup> *A2	1 - 5

A2 = Produit probablement cancérigène pour l'être humain (ACGIH-A2).

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

URGENCES : Corrosif ! Toxique ! Les effets toxiques sont principalement liés à ses propriétés corrosives. Le présent produit peut être fatal s'il est inhalé ou avalé. Cause de sévères brûlures à la peau et aux yeux. Vapeurs extrêmement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». L'exposition prolongée ou répétée peut causer la décoloration et l'usure des dents. À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Réagit avec l'eau. Les contenus peuvent développer de la pression à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

---

Inhalation :	Corrosif ! Toxique ! Le produit peut irriter gravement le nez, la gorge et les voies respiratoires. Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une toux utile, un écoulement nasal, une bronchopneumonie, un œdème pulmonaire (accumulation de liquide séreux dans les poumons) et une diminution de la fonction pulmonaire. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Corrosif ! Les solutions concentrées peuvent entraîner des douleurs cutanées de même que de graves brûlures en profondeur. Une exposition prolongée et répétée à des solutions diluées entraîne souvent une irritation, des rougeurs, des douleurs, un assèchement de la peau et des crevasses.
Absorption par la peau :	Un contact prolongé ou un contact sur une grande surface de la peau peut conduire à l'absorption d'une dose de produit potentiellement nocive.
Contact oculaire :	Très corrosif ! Ce produit entraîne des taches sur la cornée et son opacification. Il y a risque de glaucome, de cataracte et de cécité permanente.
Ingestion :	Corrosif ! Ce produit cause des douleurs et de graves brûlures dans la bouche, la gorge et l'abdomen. Il y a risque de vomissements, de diarrhée et de perforation de l'œsophage et de la muqueuse gastrique.
Autres effets sur la santé :	L'action corrosive sur la peau et les yeux peut se manifester tardivement et des lésions peuvent apparaître sans sensation de douleurs. La stricte observation des mesures de premiers soins à la suite de toute exposition est essentielle.  Le produit peut entraîner une atteinte au foie, une atteinte aux reins et de graves effets cardiovasculaires. Les dommages au foie se caractérisent par la perte d'appétit, la jaunisse et des douleurs occasionnelles dans la partie supérieure gauche de l'abdomen. Généralement, les symptômes d'une atteinte des reins évoluent comme suit : oligurie, présence de sang dans les urines et insuffisance rénale globale.

---

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

---

### PREMIERS SOINS

Généralités :	Il est essentiel d'ôter le produit en contact et d'obtenir des soins médicaux. Ôter tous les vêtements contaminés et laver immédiatement les régions exposées avec de grandes quantités d'eau. Continuer à rincer durant le transport vers le centre des urgences. Les effets corrosifs peuvent être retardés jusqu'à 72 heures. Les dommages peuvent survenir sans qu'il y ait sensation de douleur. Communiquer avec votre centre antipoison pour de plus amples renseignements.
Inhalation :	Amener la victime au grand air et rester auprès d'elle. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. En pareil cas, l'administration d'oxygène peut se révéler utile à condition d'être faite par du personnel compétent seulement. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Contact cutané :	Il est essentiel d'ôter le produit rapidement sur la peau. Ôter tous les vêtements contaminés et lavez immédiatement les régions exposées avec de grandes quantités d'eau et de savon pendant au moins 30 minutes et même jusqu'à 60 minutes pour les régions critiques. Immerger immédiatement les parties exposées dans l'eau glacée pour soulager la douleur et prévenir l'enflure et les cloques. Si on ne peut immerger la partie brûlée, mettre un sachet froid, de la glace ou un tissu mouillé. Couvrir la partie exposée avec un tissu non pelucheux et propre, préférablement stérile. Obtenir des soins médicaux IMMÉDIATEMENT et surveiller la respiration tout en traitant pour les chocs pour les expositions sévères.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 30 minutes, de préférence durant 60 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, reprendre l'irrigation des yeux. Ne pas transporter la victime avant la fin de la période recommandée ou à moins que l'on puisse continuer de rincer la région atteinte pendant le transport.
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec le centre antipoison le plus près. Si la victime est consciente et n'a pas de convulsions, rincer la bouche et donner un ou deux verres de lait. On peut donner de l'eau à la place du lait, mais elle ne sera pas aussi efficace. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime tête en bas pour éviter l'aspiration des vomissements, rincer la bouche et administrer plus de lait ou d'eau. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un centre des urgences.

Remarque pour le médecin : Traitement en cas de contact de la peau avec des produits chimiques :

1. Immerger immédiatement la brûlure dans l'eau glacée pour soulager la douleur, et prévenir l'enflure et les cloques d'eau. Mettre des compresses froides, de la glace ou un linge mouillé, sur la région brûlée si on ne peut l'immerger.
2. Ôter tout ce qui peut gêner, comme les bagues, les bracelets et les chaussures, avant que ne commence l'enflure.
3. Couvrir la brûlure avec un linge non pelucheux propre, préférablement stérile.
4. Pour les brûlures sévères, obtenez immédiatement des soins médicaux, surveillez la respiration et traitez pour les chocs.

On doit consulter un centre antipoison SUR-LE-CHAMP. Les effets systémiques et localisés peuvent ne survenir que plus tard (72 heures).

À cause de la nature sévèrement irritante ou corrosive du produit, en avaler peut amener l'ulcération et l'inflammation du tube digestif supérieur avec hémorragies et pertes de liquides. De plus, il pourrait y avoir perforation de l'œsophage et de l'estomac causant une médiastinite ou une péritonite et les complications en résultant. (3) Une blessure aux muqueuses suivant l'ingestion de ce produit potentiellement corrosif peut contre-indiquer la provocation de vomissements dans le traitement d'une possible intoxication. De même, si on doit faire un lavement gastrique, l'intubation se fera avec beaucoup de précautions. En cas de brûlures orales ou une possible ingestion corrosive, pratiquer une œsophagoscopie le plus vite possible. L'œsophagoscope ne doit pas aller au-delà de la première brûlure à cause des risques de perforation.

Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonite grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissures. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire due à une pneumonite de déglutition. Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire.

Les états pathologiques susceptibles d'être aggravés par une exposition à ce produit comprennent des maladies de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

## 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	Température d'auto-ignition (°C)	Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :	
		LEL	UEL
Il n'y a pas de point d'éclair.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	Non réglementé.		
Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique de cette matière sont toxiques et peuvent comprendre L'Hydrogène, des Fluors, des oxydes de Phosphore et du soufre.		
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Éviter le contact direct de l'eau avec ce produit, car cela peut causer une violente réaction exothermique. Le produit réagit avec la plupart des métaux et produit de l'hydrogène lequel peut former un mélange explosif avec l'air.		
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.		
Taux de combustion :	Non disponible.		
Puissance explosive :	Non disponible.		
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges d'électricité statique.		
<b>MOYENS D'EXTINCTION</b>			
Agents extincteurs :	Utiliser de l'anhydride carbonique ou un produit chimique sec pour les petits incendies. Si seule l'eau est disponible, utilisez-la sous forme de brouillard. Ne pas utiliser d'eau.		
<b>DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES</b>			
Directives à l'intention des pompiers :	Pulvériser de l'eau pour refroidir les structures ou les récipients exposés aux flammes et pour disperser les vapeurs. Les surfaces de contact et planchers peuvent devenir glissants s'il y a de l'acide de répandu dessus.		

Équipement protecteur des pompiers : Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.

## 6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage : Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Porter des vêtements protecteurs. Ne pas utiliser de produits combustibles comme les sciures. Les surfaces de contact et planchers peuvent devenir glissants s'il y a de l'acide répandu dessus. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Pour les déversements au sol ou dans les eaux de ruissellement, circonscrire au moyen de digues ou couvrir d'un absorbant inerte ; pour les déversements dans l'eau, endiguer ou faire dériver l'eau afin de minimiser l'étendue de la contamination. Ventiler les espaces clos. Si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement, avvertir les autorités gouvernementales compétentes.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### MANIPULATION

Méthode de manipulation : Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Lorsque vous diluez, ajouter le présent produit à l'eau en petites quantités pour éviter les éclaboussures. Ne jamais ajouter d'eau au présent produit.

Exigences pour la ventilation : Voir section 8.

Précautions additionnelles : N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les aérosols ( les vapeurs ou les brouillards ). Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser. Ne pas utiliser de torches pour couper ou souder des barils vides ayant contenu de ce produit.

### ENTREPOSAGE

Température de stockage (en °C) : Non disponible.

Exigences pour la ventilation : Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la rouille.

Conditions de stockage : Entreposer dans un lieu propre, frais et bien ventilé ; tenir éloigné des produits chimiques organiques, des bases puissantes, des acides puissants, des métaux en poudre, des carbures, des sulfures et de tout produit facilement oxydable. Protéger de la lumière du jour. Protéger des chocs et des dommages. Les réservoirs seront dans un endroit fermé afin de contrôler les fuites et les rejets. L'aire d'entreposage doit avoir des planchers qui résistent à la corrosion, un puisard et le drainage devra être contrôlé jusqu'au réservoir de récupération. Les lieux d'entreposage doivent avoir des planchers résistants à l'acide et un puisard. De plus, il y aura un drain qui conduira à un bac de récupération.

Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les conteneurs : Les matériaux de construction pour l'entreposage comprennent: acier inoxydable ou plastiques. L'équipement d'entreposage, de manutention et de transport NE DOIT PAS contenir de : Aluminium et alliages, laiton, cuivre, du titane, bronze, acier doux et du fonte. Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

## 8. CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

### SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques : Ventilateurs d'évacuation locaux requis. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la corrosion. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les vapeurs denses peuvent s'accumuler.

On suivra une procédure adéquate pour l'entrée du personnel dans des espaces clos (c.-à-d. dans les réservoirs d'entreposage en vrac). On tiendra compte, entre autres, dans une telle procédure de la ventilation, des tests d'atmosphère du réservoir, de l'entretien de l'APRA et des secours d'urgence.

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé pour éviter le contact oculaire. Porter un écran facial complet et des lunettes monoconvexes antiacides en cas de risque de contact. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit.
- Protection de la peau : Des gants et des vêtements protecteurs en caoutchouc butyle, en caoutchouc naturel, en viton, en néoprène, en caoutchouc nitrile ou en PVC devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Le produit peut réagir en présence de certains types de caoutchouc, de plastiques ou de revêtements et les endommager. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité.
- Protection respiratoire : Aucune ligne directrice particulière de disponible. Respirateur avec cartouches filtrantes et écran facial complet homologué par le NIOSH/MSHA et muni de cartouches contre les gaz acides, les poussières, la buée et les vapeurs pour des concentrations maximales de 2 mg/m<sup>3</sup> acide sulfurique. En cas de concentrations plus élevées ou inconnues, on recommande d'utiliser un respirateur à adduction d'air.
- Autre équipement protecteur : Bottes et tablier imperméables. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit.

#### LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

SUBSTANCE	TLV de ACGIH (STEL)	PEL de l'OSHA		REL du NIOSH	
		(TWA)	(STEL)	(TWA)	(STEL)
Acide phosphorique	3 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup>	---	1 mg/m <sup>3</sup>	3 mg/m <sup>3</sup>
Acide sulfurique	—	1 mg/m <sup>3</sup>	---	1 mg/m <sup>3</sup>	---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (non prévu comme spécifications)

État physique :	Liquide.
Aspect :	Liquide vert pâle.
Odeur :	Inodore.
Seuil olfactif :	Non disponible.
Point d'ébullition (°C) :	130 (70% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ) - 260 (96% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ).
Point de fusion/point de congélation (°C) :	-44 (70% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ), -28 (75% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ), 5 (85% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ), 27 (96% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ).
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	< 6.
Densité de vapeur (air = 1,0) :	Non disponible.
Densité relative (g/cc) :	1.58 (70% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ), 1.65 (75% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ), 1.76 (85% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ), 1.96 (96% H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> ).
Masse volumique globale :	1 585 - 1 960 kg/m <sup>3</sup>
Viscosité :	Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	Non disponible.
Solubilité :	Soluble dans l'eau.
Volatilité en % par volume :	100 %.
pH :	1.0 - 2.2.
Coefficient de répartition eau-huile :	Non disponible.
Composés organiques volatils :	Sans objet.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### STABILITÉ CHIMIQUE

Dans des conditions normales :	Stable.
En présence de flammes :	Ininflammable.
Risques de polymérisation brutale :	Nuls.

Conditions à éviter :	Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec l'eau.
Substances incompatibles :	Combustibles puissants. Agents réducteurs. Substances basiques puissantes. Combustibles. Métaux. Métaux alcalis et leurs hydroxydes. Peroxydes. Nitrométhane. Tétrahydroborate de sodium. Composés azo. Résines époxydes. Aldéhydes. Composés halogénés. Cyanures. Sulfures. siliciures. Carbures. Matières organiques. Si le produit est en contact de façon prolongée avec des métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc, il peut dégager de l'hydrogène. (3) Aluminium et alliages. Titane. Fonte. Cuivre. Laiton. Bronze. d'acier doux.
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique de cette matière sont toxiques et peuvent comprendre L'Hydrogène, des Fluors, des oxydes de Phosphore et du soufre.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

SUBSTANCE	DL50 (oral, rat)	DL50 (cutané, lapin)	CL50 (inhalation, rat, 4 h)
Acide phosphorique	1,530 mg/m <sup>3</sup> (1)	2,740 mg/m <sup>3</sup> (1)	---
Acide sulfurique	2,140 mg/kg (1)	---	255 mg/m <sup>3</sup> (1)
Cancérogénicité :	L'acide sulfurique comme aérosol ou vapeur est considéré comme un produit cancérogène possible par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) (ACGIH-A2). Voir « Autres études en rapport avec le produit ».		
Données sur la reproduction :	On ne prévoit aucun effet adverse sur la reproduction.		
Mutagénicité :	On ne prévoit aucun effet mutagène.		
Tératogénicité :	On ne prévoit aucun effet adverse tératogène.		
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Inconnues.		
Substances synergiques :	Inconnues.		
Autres études pertinentes sur le produit :	<p>Acide phosphorique :</p> <p>L'application de 0,1 ml d'acide phosphorique 75 à 85 % a produit une blessure corrosive aux yeux. Dans une autre étude, l'application d'une solution à 17 % a produit une légère irritation des yeux. L'application de 0,5 ml d'acide phosphorique 75 à 85 % sur la peau pendant 24 heures, sous un couvert semi-occlusif, a produit de la corrosion. L'application d'acide phosphorique 85 % pendant 4 h, sous un couvert semi-occlusif, était aussi corrosive, alors qu'à 75 ou à 80 % elle ne l'était pas. (4)</p> <p>L'application de 631 à 7 940 mg/kg d'acide phosphorique aqueux 75 à 85 % sur la peau intacte des lapins, sous un couvert semi-occlusif, pendant 24 heures a amené une réduction de l'appétit et de l'activité, une faiblesse croissante, un effondrement et la mort. (4)</p> <p>Acide sulfurique :</p> <p>Bien qu'aucun lien direct n'ait été établi entre l'exposition à l'acide sulfurique et le cancer chez l'humain, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) ont conclu que l'exposition professionnelle à des brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique peut entraîner des cancers du larynx (organe de la phonation) et, à un moindre degré, des poumons. On évitera tout brouillard ou aérosol pendant l'utilisation de ce produit et, dans tous les cas, on évitera les expositions au-dessus de la limite d'exposition permise pour l'acide sulfurique.</p>		

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	<p>À de faibles concentrations, le produit peut être nuisible pour la vie aquatique. La toxicité est principalement associée au pH. La présence de ce produit peut acidifier le sol. Les concentrations de métaux lourds toxiques dans le sol et les eaux de surface peuvent alors s'élever au-dessus de la normale.</p> <p>Acide phosphorique : Toxicité pour les poissons : tolérance moyenne à 24 heures = 138 ppm (Poisson larvifère, Eau fraîche) (4)</p>
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Environnement : Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières. Les phosphates inorganiques en contact avec le sol, les sous-surfaces ou les surfaces d'eau peuvent être utilisés par les plantes et employés comme nutriments essentiels. Les phosphates peuvent aussi former des précipités généralement avec le calcium ou le magnésium. Les composés sont insolubles dans l'eau et deviennent partie de la terre ou des sédiments. Le terme biodégradabilité ne s'applique pas aux composés inorganiques. (3)

### 13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation : Neutraliser avec soin à l'aide de carbonate ou de bicarbonate de sodium jusqu'à ce qu'on obtienne un pH entre 6 et 9. On s'attend à ce que la neutralisation soit exothermique. Résultats d'une effervescence vigoureuse.

Méthodes d'élimination des déchets : Ces renseignements s'appliquent au produit tel qu'il est fabriqué. L'utilisateur pourrait être appelé à réévaluer le produit lorsque viendra le temps d'en disposer puisque son utilisation, sa transformation, son mélange et son traitement peuvent influencer sa classification. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts.

Manipulation sécuritaire des résidus : Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».

Disposition de l'emballage : Les conteneurs vides retiennent les résidus (liquide ou vapeur) ce qui peut être dangereux. Les fûts vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et promptement retournés pour reconditionnement. Ne pas disposer de l'emballage avant un lavage à fond. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locale, provinciale et fédérale en vigueur.

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

#### DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE, Classe 8, UN1805, GE III.

Étiquette(s) : Matières corrosives. Plaque de danger : Matières corrosives.

Index ERAP : ----- Exemptions : Inconnues.

#### CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE, Classe 8, UN1805, GE III.

Étiquette(s) : Matière corrosive. Plaque de danger : Matière corrosive.

CERCLA-RQ : Non disponible. Exemptions : Inconnues.

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

#### CANADA

LCPE - RRSN : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d'après la réglementation canadienne sur l'environnement.

LCPE - INRP : Acide sulfurique.

Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT) :

D-1A : Très toxique (léthalité aiguë)

E : Corrosif

#### É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la liste des produits concernés par la US-EPA.

OSHA HCS (29CFR 1910.1200) : Corrosif.

NFPA : Santé, Feu, Réactivité (Non disponible.)

HMIS : 3 Santé, 0 Feu, 0 Réactivité (3)

#### INTERNATIONAL

---

Non disponible.

---

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

### RÉFÉRENCES

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, par l'entremise du CCINFOdisc, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2005, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2005.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique canadienne, Ottawa, 1981.

---

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets ; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie quelle qu'elle soit n'est accordée et Brenntag Canada inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements. La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

---

Pour obtenir la version révisée de la présente fiche signalétique ou d'une autre fiche, veuillez communiquer avec le bureau de Brenntag Canada le plus près.

Colombie-Britannique : 20333-102B Avenue, Langley (Colombie-Britannique) V1M 3H1  
Téléphone : (604) 513-9009 Télécopieur : (604) 513-9010

Alberta : 6628, 45e Rue, Leduc (Alberta) T9E 7C9  
Téléphone : (780) 986-4544 Télécopieur : (780) 986-1070

Manitoba : 681, rue Plinquet, Winnipeg (Manitoba) R2J 2X2  
Téléphone : (204) 233-3416 Télécopieur : (204) 233-7005

Ontario : 43, chemin Jutland, Toronto (Ontario) M8Z 2G6  
Téléphone : (416) 259-8231 Télécopieur : (416) 259-6175

Québec : 2900, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8  
Téléphone : (514) 636-9230 Télécopieur : (514) 636-0877

Atlantique : 105 A, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1R7  
Téléphone : (902) 468-9690 Télécopieur : (902) 468-3085

---

Rédaction : Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc., (416) 259-8231.